

**INTERVENTION DE Mr VANDROME
LORS DE L'INAUGURATION DE FOREZ JEUNES,
LE 6 DECEMBRE 2002**

Monsieur le Président, Monsieur Pascal CLEMENT
Monsieur le Député, Monsieur Jean-François CHOSSY
Messieurs les Conseillers Généraux, Mr le Dr BONNE et Mr SALEN
Messieurs les Maires, Messieurs GIRAUD et MAGAT
Mesdames, Messieurs les élus,
Chers collègues,
Chers amis,
Mesdames, Messieurs,
Et chers voisins,

Monsieur le Président, nous sommes honorés de votre présence à cette cérémonie d'inauguration, et nous vous en remercions.

Votre présence est pour nous la marque de votre préoccupation, ainsi que de celle de l'Assemblée Départementale pour l'Enfance en difficulté.

Nous sommes conscients, afin que ce projet se réalise, vous avez dû le définir comme une priorité des priorités (elles sont nombreuses, les priorités, dans un budget départemental !).

C'est dans cette décision que je retrouve la volonté et la ténacité du Docteur BONNE, Vice-président chargé des Affaires Sociales, qui voyait dans la délocalisation d'une de nos structures de St Martin en Haut, un moyen de mettre en œuvre les conclusions du schéma départemental.

Nous vous considérons, si vous le permettez, Docteur, un peu comme notre Parrain.

Il nous faut se rappeler notre première rencontre, en présence de Monsieur RAJON, Président de notre Association, d'Administrateurs, de Monsieur BONNET Directeur Général, sur le site de St Martin, en 1996, pour poser la première pierre de la délocalisation, dans un premier temps, sur la ville de Chazelles sur Lyon.

Ce projet a bénéficié de l'accord des deux Vice-présidents des Assemblées Départementales du Rhône et de la Loire, chargées des Affaires Sociales. Monsieur VERICEL, pour le Rhône, et vous-même, Docteur BONNE, pour la Loire.

Cet accord a permis à l'Assemblée Départementale de la Loire de délibérer et de valider, le 25 novembre 1996, le principe de la délocalisation d'un des sites de St Martin en Haut.

Dans un premier temps, ce projet devait voir le jour sur la Commune de Chazelles sur Lyon, par la mise en fonction d'un bâtiment existant. Des éléments juridiques concernant ce bâtiment ayant fait jour, le projet fut abandonné. Si nous pouvions lire, en cette période, notre déception, aujourd'hui, nous pensons tous que l'échec de ce premier projet fut une chance pour nous.

En référence au schéma départemental, Monsieur BONNET, Directeur Général de l'Association, et moi-même, avons arpenté la plaine du Forez, afin de nous mettre en contact avec les municipalités, à la recherche de bâtiments ou de terrains.

Après une étude de faisabilité, et environnementale, nous avons pris contact avec les Maires des communes où cette étude leur était favorable. Malheureusement, certains n'avaient ni locaux, ni terrains à nous proposer ; d'autres n'ont pu convaincre leur Conseil Municipal de nous accueillir.

Jusqu'à notre rencontre avec Monsieur GIRAUD, Maire de cette commune, et de Monsieur SALEN, Conseiller Général, et Premier Adjoint à cette époque, qui furent, non seulement favorables à ce projet, mais qui l'ont défendu avec succès auprès de leur Conseil, qui vota à une large majorité une délibération qui actait la construction d'une maison d'enfants sur leur commune.

Nous remercions Monsieur GIRAUD et Monsieur SALEN et leur Conseil Municipal, qui furent sensibles à une nécessaire solidarité vis-à-vis des populations en difficulté.

D'autant que si une entreprise de services telle que la nôtre est source d'emplois et de revenus pour le plateau économique, elle est aussi, dans notre cas, source de dépenses supplémentaires.

Ne serait-ce que dans le cadre scolaire, où l'accueil de 5 enfants en maternelle et 12 en primaire, nécessiterent la création de classes.

Pour le maintien de l'équilibre et de la dynamique de l'école de Montrond-les-Bains, 4 jeunes du primaire sont également accueillis à Boisset les Montrond.

Nous remercions Monsieur MAGAT, Maire de cette commune, et son Adjointe chargée de la scolarité. Dans le cadre des accords intercommunaux, le coût des scolarités de ces 4 enfants sont financés également par la Commune de Montrond-les-Bains.

En ce qui concerne cette scolarité, dans les deux communes concernées, nous saluons l'accueil chaleureux des équipes pédagogiques, de nos enfants, ainsi que celles des équipes du groupement pédagogique de Marclopt et St Laurent la Conche, même si notre collaboration a été de courte durée.

Sans oublier les personnels des services communaux, de cantine, que nous appelons quelques fois familièrement « les tatas ».

Si la population de Montrond-les-Bains s'inquiétait, dans un premier temps, de la construction de cette maison d'enfants, c'était évidemment par méconnaissance de notre activité et des enfants que nous hébergeons.

Une information, que nous avons voulu, dense et dans tous les secteurs, a permis, j'en suis sûr, de rétablir l'effet de réalité et la sérénité. L'important pour nous, c'est que les jeunes, et le personnel qui les encadre soient implantés dans la vie économique et sociale de la commune, et considérés à part entière comme des membres de la communauté communale.

Mais, en fin de compte, comment est germée cette idée de création de maison d'enfants à Montrond-les-Bains, gérée par notre Association : l'A.D.A.E.A.R ?

Toute notre gestation est ponctuée de rencontres. A l'été 1995, un travailleur social de la Direction de la Protection Sociale, nous propose, à l'établissement « Le Mont du Lyonnais » une candidature de 5 jeunes, d'une même fratrie, pour lequel le lien fraternel était d'importance.

En cette même période, le Département du Rhône mettait en évidence trop de lits de maisons d'enfants ; nous-mêmes, en cette fin d'année scolaire 95, nous avons eu beaucoup de retour en familles, donc de fin de prises en charge.

Ce faisceau d'informations conjoncturelles nous a décidé à accueillir cette fratrie, avec, je le reconnais, l'arrière pensée qu'un nouveau partenaire serait peut-être nécessaire, compte tenu de notre situation géographique, à la frontière Loire/Rhône.

Il m'a donc semblé que pour travailler avec un nouveau partenaire, la première chose était de mieux le connaître.

Ayant un stage à effectuer dans le cadre d'une formation, j'ai sollicité Monsieur BONNET, afin qu'il me mette en lien avec un représentant de la Direction de la Protection Sociale.

C'est ainsi que je pris contact avec Madame FLACHON, et cette rencontre fut non seulement le point de départ d'un stage enrichissant, mais aussi le creuset d'un projet qui se mit à germer.

Le schéma départemental, dans ses conclusions, mettait en évidence la nécessité de créer des lits, pour l'accueil d'enfants en internat. De suite, nous nous sommes posés la question de proposer nos services à ce Département, compte tenu que le site de St Martin en Haut, le 46 Grand Rue, devait, à moyen terme, fermer ses portes, pour des raisons d'adaptabilité architecturale et de sécurité.

Le Président de notre Association, Monsieur RAJON, et les Administrateurs, adoptèrent cette idée, sur proposition de Monsieur BONNET.

Je remercie le Président RAJON et son Conseil pour toute la confiance et les délégations qu'ils m'accordèrent pour la conception et la réalisation de ce projet.

Monsieur le Président CLEMENT, je me permets ici d'acter le professionnalisme de vos services de la Direction de la Protection Sociale, qui furent nos partenaires.

J'ai participé, la semaine dernière, à un colloque intitulé « **De la volonté politique aux réalités administratives, chronique d'une psychose annoncée** ». Lors de son intervention, Monsieur Saül Karsz, professeur à la Sorbonne, a défini avec humour le partenariat.

Je suis tout à fait en accord avec lui : on est partenaire dans les accords et les désaccords, chacun mettant au centre des ses préoccupations ses responsabilités propres, la fusion et la confusion n'est pas de mise.

Cette crainte ne me semble pas d'actualité pour le partenariat avec vos services, ce qui fait que j'ai eu beaucoup de satisfactions professionnelles pour travailler ce projet, que cela soit :

- d'une part avec Madame FLACHON et Monsieur MEUNIER, Directeurs Adjointes du Service Enfance,
- d'autre part, avec Madame LORILLON, Directrice Adjointe des Etablissements et du financement des projets, ainsi qu'avec ses collaborateurs (Madame COCLET et Monsieur REYNE).

Au printemps 2000, l'Association a organisé un concours d'architectes qui a réuni trois candidats. J'ai de suite su, intuitivement, que le Cabinet NELTNER remporterait, compte tenu du sens de l'écoute de Monsieur SAURON, chargé de l'étude de ce dossier, et sa capacité à transcrire en modèle architectural notre conception de l'accueil et de l'accompagnement d'un enfant.

Nous voulions que dans ce lieu, l'enfant soit au centre de nos préoccupations, et qu'il fallait donc d'une part une organisation des espaces qui aille dans ce sens, mais aussi une conception qui permette au personnel de travailler avec plus de sérénité, moins de stress, avec plus de sécurité pour les enfants. Les personnels, ainsi plus à l'aise dans leur environnement, sont plus à l'écoute des enfants.

Ce petit village, que certains ont trouvé presque « luxueux » a pu se réaliser grâce au travail de l'équipe constituée par Monsieur NELTNER, qui, je le rappelle, comprenait :

- pour le B.E.T Fluides, le Cabinet B.E.B.C, représenté par Messieurs MARQUET et CHEVALEYRE
- Pour le B.E.T Structures : Monsieur SCHULER
- Pour l'économiste : Monsieur MASSARDIER

Les membres de cette équipe, se sont toujours montrés très à l'écoute de mes souhaits et exigences, auxquels ils ont su trouver des solutions, ou tout simplement me mettre en garde devant de telles options, que ce soit pour des motifs financiers, de sécurité, ou de conception, lors des nombreuses réunions au Cabinet d'architectes, ou en réunions de chantier.

Nous devons toujours avoir en tête que Monsieur CARILLON, de la SOCOTEC veillait.

Cette équipe s'est par ailleurs confortée, à ma demande, de Monsieur FAURE, décorateur et artiste qui nous a aidé dans l'harmonie des couleurs, au regard des matériaux choisis (ce qui veut dire que sa marge de manœuvre était quelque peu limitée).

Monsieur FAURE est le concepteur de la fresque du demi-millénaire, sur le mur de d'enceinte de l'Hôpital de St Jean de Dieux, à Lyon,

Et plus tard, de Madame DELHORME, architecte d'intérieur de la CAMIF, avec qui nous avons négocié l'achat des équipements.

Conception du projet terminé, nous avons continué le travail d'équipe avec d'autres partenaires, les entreprises. C'est ainsi que nous nous sommes rencontrés tous les mardis après-midi, en réunion de chantier, dont il faut reconnaître que l'ambiance variait suivant les problèmes techniques abordés. Nous avons ainsi manié l'humour, la sympathie...et aussi la mauvaise humeur et la colère.

L'ambiance des pots organisés avec les Compagnons, et les responsables d'entreprises, a été à l'image de la dynamique des entreprises, lors de ce chantier, qui se sont montrées compétentes et à l'écoute d'un maître d'ouvrage, en ma personne, tatillon, et ayant toujours une idée nouvelle au fond de sa poche.

C'est là que j'ai pu admirer le charisme de Madame MAGAND, du Cabinet NELTNER, chargée du suivi de chantier.

Je nommerai ci-dessous les 17 corps d'état et entreprises :

Lot 1 : Terrassement VRD	: entreprise BEUGNET - St Etienne
Lot 2 : Maçonnerie	: entreprise DUTEL - Feurs
Lot 3 : Charpente-bois	: entreprise VIEBOIS - Champdieu
Lot 4 : Couverture-zinguerie	: entreprise TOITURES ROANNAISES - Roanne
Lot 5 : Enduit de façades	: entreprise ISOBAT FACADES - Firminy
Lot 6 : Menuiseries extérieures	: entreprise GAUTHIER SA - St Etienne
Lot 7 : Menuiseries extérieures alu	: entreprise GAUTHIER SA - St Etienne
Lot 8 : Serrurerie	: entreprise METALLERIE BARONNIER - Montrond-les-Bains
Lot 9 : Menuiseries intérieures bois	: Menuiserie du Forez - Cuzieu
Lot 10 : Plâtrerie/peinture	: entreprise SARL CHAUVET - Montrond-les-Bains
Lot 11 : Plafonds suspendus	: entreprise SARL CHAUVET - Montrond-les-Bains
Lot 12 : Carrelages faïences	: entreprise DI CESARE - St Etienne
Lot 13 : Sols minces	: entreprise SARL GIROUDON - Champdieu
Lot 14 : Plomberie/sanitaire	: entreprise BENETIERE - St Etienne
Lot 15 : Chauffage VMC	: entreprise BENETIERE - St Etienne
Lot 16 : Electricité CF	: entreprise ELS - St Genest Malifaux
Lot 17 : Espaces verts	: entreprise ARTS ET PAYSAGES - Mably

Je remercie l'entreprise BENETIERE d'avoir repris, dans des délais très courts les lots de l'entreprise TECHNIBAT 42, qui a été endeuillée.

Comment ce projet a-t-il été financé ?

Nous avons obtenu un budget prévisionnel d'investissement de :

- pour la construction : 14 933 000 F (2 276 521 €)
- pour l'équipement : 805 000 F (122 721 €)

Ce budget a été financé par :

- une subvention du Conseil Général à hauteur de 2 966 866 F (452 296 €)
- une participation aux travaux de VRD de la Mairie de Montrond-les-Bains à hauteur de 200 000 F (30 489 €)
- un emprunt réalisé par l'Association auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 11 600 000 F (1 768 408 €), emprunt pour lequel la Commune de Montrond-les-Bains accorde sa garantie à hauteur de 2 000 000 F (304 898 €), et le Conseil Général à hauteur de 9 600 000 F (1 463 510 €)
- Le complément est assuré par les fonds propres associatifs

Le financement des équipements est lui assuré par une subvention de 20 % du Conseil Général, un emprunt et des fonds propres associatifs.

A ces sommes importantes, s'ajoutent des subventions diverses qui nous ont permis d'améliorer les conditions d'accueil des enfants :

- 3 811 € accordé par la FONDATION DE FRANCE, pour les jeux extérieurs, chèque qui nous sera remis tout à l'heure par Madame GAUTHIER, représentant la Fondation dans le Département de la LOIRE,
- une promesse de 6 500 € pour l'achat de matériels et l'aménagement du réseau informatique pour le soutien scolaire, et la connexion internet,
- 18 000 € de la Fondation VIVENDI UNIVERSAL pour l'achat de matériels et l'aménagement du réseau informatique pour le soutien scolaire, et la connexion internet, grâce au parrainage de Madame AVRIL Sylvette et de Monsieur LIES Habchi, que nous remercions chaleureusement, salariés du groupe VIVENDI,
- 3 ordinateurs, de l'ASSOCIATION PAROLES D'ENFANTS, située à CASTAGNET 06 (ALPES MARITIMES),
- 3 837 € de CAMIF SOLIDARITE, qui assura le financement du mobilier de salle à manger.

Vous constatez que nous avons obtenu 24 500 €, subventions qui financent à 100 % notre projet de mise en œuvre d'un réseau informatique pour le soutien scolaire, avec pour objectif l'émergence de leur potentiel d'apprentissage, la prise en compte de leurs difficultés spécifiques, et leur remobilisation scolaire, par des méthodes adaptées. La connexion internet permettra d'améliorer leur communication, leur socialisation, ainsi que la découverte d'un moyen moderne pour leur enrichissement culturel.

Ce projet a pu voir le jour, aussi par la création d'un poste d'éducateur scolaire, à notre organigramme.

Puisque nous abordons cet organigramme, nous rappelons que dans notre personnel, pour l'établissement Home d'Enfants, pour ses deux structures, mais bien sûr, plus spécifiquement pour Forez Jeunes, 21 personnes, domiciliées dans la Loire, ont été embauchées :

- 13 personnes (personnel éducatif),
- 8 personnes (pour le personnel administratif ou d'hébergement), dont 3 habitants de Montrond-les-Bains

Comme je l'ai rappelé plus haut, le vote de l'Assemblée Départementale date de novembre 96, et nous nous sommes installés en juillet 2002.

Malgré cette longue attente, et la représentation négative de la délocalisation, les personnels sont restés sereins, et attentifs, afin d'assurer sans défaillance l'accompagnement des enfants.

Je salue ici leur professionnalisme, et les remercie de m'avoir aidé directement ou indirectement à élaborer et réaliser ce projet.

C'est avec fierté que je peux dire que je suis le Directeur d'une telle équipe.

Ma volonté était d'ouvrir impérativement les portes de « ce petit village », à la date prévue : Les enfants de St Martin sont arrivés le 3 juillet, pour un prévisionnel le 1^{er} juillet.

Les entreprises et le Cabinet d'architectes auraient souhaité retarder l'ouverture, d'autant que le début de chantier avait pris 3 semaines de retard pour un problème de document administratif. Pour la petite histoire, les bulldozers vrombissaient sur le terrain mais j'ai dû les arrêter à la demande de Madame LORILLON, afin que nous soyons, dès le départ, en toute légalité administrative. Cet épisode aurait pu faire le thème d'un dessin de Plantu !! Ce déménagement, après le passage de la Commission de Sécurité le 2 au matin, et la Commission d'agrément le 3 après-midi, s'est effectué, je dirai, à l'image d'un déménagement habituel d'une famille. Le 3, couraient dans les couloirs quelques compagnons d'entreprises, au milieu des déménageurs qui installaient le mobilier.

Mais cette décision était justifiée pour que le mois de juillet nous serve à régler les problèmes d'ordre matériel qui se présentent dans tout déménagement, et surtout permettre aux enfants et aux adultes de s'adapter à ce nouvel environnement et fonctionnement pour une rentrée scolaire dans de meilleures conditions.

Par ailleurs, vous avez dû constater que nous n'avons pas eu encore le temps de décorer tous nos locaux, comme nous l'aurions souhaité, mais il faut laisser à chacun, quel que soit son poste, et aux enfants, le temps de s'approprier les espaces mis à leur disposition.

Je terminerai en déclinant quelques principes qui ont soutenu ce projet :

- accueil de 41 jeunes de 3 à 18 ans, prioritairement des fratries. C'est ainsi que nous avons prévu une plus grande capacité d'accueil par rapport à notre agrément. A ce jour, 21 jeunes sont scolarisés en maternelle et primaire, donc 46 % ont moins de 10 ans, dont 11 fratries (une de 5 ; 3 de 4 ; 1 de 3 ; 6 de 2). Il est à noter que dans le cadre de la mutualisation de nos moyens, deux fratries, compte tenu de leur scolarité, sont hébergées sur nos deux sites.

Si nous avons l'expérience de l'accueil des fratries, il nous semble nécessaire à ce jour, pour progresser, de créer un référentiel théorique, en proposant un thème de recherche, qui pourrait se décliner de la façon suivante :

* analyser les effets du placement de la fratrie dans le développement du sujet, le groupe fraternel offrant un soutien face au désarroi de l'expérience de la défaillance du groupe familial, sachant que la fratrie est souvent un scénario de répétition de la problématique familiale. Cette recherche pourrait être dirigée par Madame Rosa JAITIN, Docteur en psychologie, professeur à l'Université de BUENOS AIRES, spécialiste en groupe « famille » et « institution », qui a publié plusieurs ouvrages. Cette recherche pourrait se tenir dans le cadre du laboratoire de recherche de psychologie clinique de l'Université PARIS V, avec comme consultant, le Professeur René Kaës.

Comme vous avez pu le constater, les jeunes sont hébergés, dans 4 villas équipées en personnel et en matériel, afin qu'elles fonctionnent en autonomie.

- Le deuxième principe est d'assurer la prise en charge des enfants dans le respect de leur projet individualisé, quelle que soit la période de l'année, ce qui nécessite la mutualisation de nos moyens en personnel et en matériels de nos deux sites.
- Le troisième principe, c'est le maintien des liens avec les familles, en leur mettant à disposition une villa pour rencontrer leurs enfants, que ce soit à la journée, le week-end ou les périodes de vacances.
- Le quatrième principe est de maintenir les équipes éducatives performantes, en les soutenant par l'analyse de la pratique, et en leur proposant des thèmes de formations que nous voulons institutionnels et annuels

Je ne rentrerai pas plus dans le détail de notre projet éducatif institutionnel, ce n'est pas le lieu. Je dirai simplement que la Loi du 2 janvier 2002 ne peut que conforter ce qui soutenait déjà notre projet éducatif, avec bien sûr des procédures que nous ne manquerons pas de mettre en œuvre, en respect des décrets à paraître, dans les prochains mois.

Je vous remercie pour votre attention, et je donne la parole à notre Président d'Association, Monsieur RAJON.